



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dyspraxie visuo-spatiale

Question écrite n° 25284

Texte de la question

M. Arnaud Viala alerte Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, au sujet de la situation des enfants atteints de dyspraxie visuo-spatiale. Ces derniers combinent trois principaux troubles : un trouble du geste, un trouble des yeux et un trouble de l'organisation spatiale. Ces troubles nuisent à l'apprentissage scolaire en ce qui concerne l'écriture, la lecture, les mathématiques, mais aussi la géographie et l'histoire dès lors que ces dernières matières impliquent des schémas ou des cartes. Ce handicap ne permet pas toujours à l'enfant de suivre un apprentissage « normal » dans de bonnes conditions car les difficultés à surmonter pour lui sont nombreuses. Les moyens mis à disposition de ces enfants ne sont pas toujours adaptés, et les enseignants ne sont pas non plus toujours formés pour les prendre en charge. Une habitante de sa circonscription, mère d'un enfant atteint de dyspraxie visuo-spatiale a ainsi dû lutter pour se faire financer un ordinateur pour qu'il puisse avoir un enseignement dans les meilleures conditions.

Malheureusement, il n'a pu complètement l'utiliser lors de sa scolarité puisque certains de ses enseignants n'étaient pas formés à cet usage, ce qui a eu des répercussions sur son apprentissage. L'éducation nationale a ainsi voulu envoyer l'élève en ULIS, ce que sa mère a refusé pour lui permettre d'être en milieu scolaire ordinaire. Il faut ajouter à cela la prise en charge des frais de déplacements hebdomadaires à Montpellier (112 km - 1h17) afin que son enfant soit suivi régulièrement par un orthoptiste spécialisé. Cependant, même certains orthoptistes n'avaient pas les formations nécessaires, et il a fallu qu'elle se rende jusqu'à Montauban (181 km - 2h42) pour avoir un diagnostic fiable. Les coûts des ergothérapeutes et des psychomotriciens ne sont pas pris en charge et la famille doit également payer. Cette situation est intenable pour la famille et ne permet pas à l'enfant de s'épanouir dans de bonnes conditions à l'école. C'est pourquoi il lui demande si des mesures sont prévues par le Gouvernement pour permettre aux enfants atteints de ce handicap d'obtenir des aides économiques pour leur scolarité.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Viala](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25284

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2019](#), page 10880

Question retirée le : 10 août 2021 (Fin de mandat)